

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5511

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Autorisation donnée à l'Opac du Rhône de déposer une demande de permis de construire sur le tènement communautaire situé rue Lounès Matoub**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, par transfert en date du 12 juillet 1976, un tènement immobilier de 6 544 mètres carrés situé rue Lounès Matoub et cadastré AT 321 à Vaulx en Velin.

Après détachement de l'emprise nécessaire à l'assiette de voirie de la rue Lounès Matoub, la Communauté urbaine reste propriétaire d'une parcelle de 1 480 mètres carrés.

Dans le cadre d'une opération de logement social d'environ 1 800 mètres carrés de SHON, l'Opac du Rhône s'est porté acquéreur de cette parcelle, en vue de construire un programme de 21 logements.

En attendant l'engagement de la procédure de cession qui intervientra après accord sur l'ensemble des conditions de cession, il est proposé d'autoriser l'Opac du Rhône à déposer la demande de permis de construire relative à son projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'Opac du Rhône à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur la parcelle communauaire cadastrée sur le numéro 321 de la section AT et située rue Lounès Matoub à Vaulx en Velin.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de réaliser des travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,